

05 Novembre 1934

I- En Syrie...

Le Haut-Commissaire vient de suspendre sine die les délibérations de la Chambre Syrienne. Un communiqué que nous publions plus loin donne les motifs de cette mesure.

Il y a là, sans doute, de quoi effrayer ceux qui ne regardaient plus d'après la situation de la Syrie. Mais pour les autres, cette suspension était fatale : elle seule pouvait résoudre en problème économique, qui se compliquait chaque jour davantage.

La crise agricole revêt en Syrie un aspect particulièrement aigu, surtout dans la région de Damas. Et nos voisins n'ont pas comme nous dans le transit, le commerce, l'estivage ou le tourisme les moyens de pallier aux effets de la baisse des produits agricoles.

M. de Martel a pensé justement que le programme économique ne devait pas pour le salut de la Syrie – être retardé par la question politique.

Cette question politique elle-même, d'ailleurs, sous quel aspect se présentait-elle ? Devant des éléments qui refusaient à chaque coup la reprise de la collaboration franco-syrienne, de plus sage, en attendant que l'économique laissât au pays quelque répit, n'était-il point de reléguer au second plan les préoccupations politiques, qui pouvaient souffrir quelque délai.

Dans la situation actuelle de la Syrie, les considérations d'ordre purement politique pouvaient intervenir pour entraver toute réalisation économique.

Au lieu de réunir l'unanimité de la Chambre, un projet d'irrigations ou de création de crédit agricole pouvait se heurter à la même opposition que le ministère qui le présentait.

Projets économiques d'impérieuse urgence et refus de collaboration empêchant leur réalisation, ont dicté cette mesure.

Cela ne nous empêche pas de regretter avec tout le monde – que les problèmes politiques en cours n'aient pas reçu plus tôt une solution adéquate. Et ce n'est certainement pas de gaieté de cœur que le Comte de Martel a adopté cette solution en pleine conscience de ses responsabilités et pleinement soucieux de ses devoirs. »

II.- ... et au Liban

Toute autre est la situation au Liban, comme chacun peut s'en rendre compte. La volonté de collaboration, l'unanimité que rencontrent les projets de relèvement économique du Haut-Commissaire, créant au Liban un climat politique bien différent. Cette différence, il est à peine besoin d'y insister, tellement elle est évidente.

Le cas syrien est un cas exceptionnel. S'il a provoqué une mesure d'exception, on ne saurait l'ériger en système de gouvernement.

Et c'est pourquoi dans le même temps qu'il préparait la suspension sine die des délibérations de la Chambre syrienne,- le comte de Martel pouvait déclarer aux députés du Mont-Liban « qu'il inclinait à associer les députés, d'une manière plus effective, à la politique générale. »